



NOTE DE SYNTHÈSE N°2

OBJET : OCTROI CHÈQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

RAPPORTEUR : Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

La collectivité souhaite valoriser son action sociale auprès des agents de la collectivité, à l'occasion des fêtes de fin d'année 2024.

Ces chèques seront acceptés chez les commerces volontaires de la commune. C'est environ 2 500€ qui vont être injectés dans l'activité économique locale.

Chaque agent recevra un chéquier d'une valeur de 50€, en coupon de 10€, avec une validité jusqu'au 30/06/2025. La monnaie ne pourra être rendue.

Il est précisé que ces chèques sont exonérés de charges et non soumis à imposition.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Considérant l'avis émis par le pré conseil le 26 Novembre 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'INSTAURER** les bons d'achats de fin d'année pour une valeur de 50€ pour les agents en activité.